



Nouvelle mort en détention d'un prisonnier palestinien en Israël

Description

Quelques semaines après la libération d'environ 2000 prisonniers palestiniens, les conditions de détention dans les prisons israéliennes restent inhumaines. Un prisonnier de 63 ans est mort hier dans la prison de Janout en Israël, d'après la Commission des affaires des détenus et anciens détenus palestiniens. Ce décès porte le bilan des morts palestiniens en détention à 81 personnes.

Par l'Agence Média Palestine, le 3 novembre 2025.

art



En Israël, une nouvelle mort en détention d'un prisonnier palestinien

Il était détenu depuis le mois de août 2024. Originaire de Jérusalem en Cisjordanie, Muhammad Hussein Ghawadra est mort en détention hier, à l'âge de 63 ans. C'est le 81^{ème} Palestinien tué par les conditions de détention dans les geôles israéliennes depuis le 7 octobre 2023. L'un de ses enfants est toujours emprisonné dans le cadre d'une détention administrative (hors de tout cadre légal), tandis qu'un autre a été libéré au début du mois d'octobre dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu signé entre Israël et le Hamas.

Les conditions de détention dans les prisons israéliennes

Près de 2000 prisonniers palestiniens ont été libérés il y a quelques semaines dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu signé le 10 octobre dernier. De nombreux témoignages ont été publiés dans les médias : ces derniers racontent notamment la dureté de leurs conditions de détention, et les abus dont ils ont été victimes. Torture, privations en tous genres ; le passage dans les prisons israéliennes lorsque l'on est palestinien s'apparente à une véritable descente aux enfers.

D'après le Club des prisonniers palestiniens et la Commission des affaires des détenus et anciens détenus palestiniens, la répression est encore intensifiée après cette vague de libération, malgré la médiatisation accordée à cette question : *« L'administration pénitentiaire d'occupation a intensifié ses crimes et violations, car les témoignages des prisonniers libérés constituaient une preuve concluante de crimes de torture composés et d'exécutions sur le terrain à l'intérieur des prisons, qui se reflétaient clairement dans les corps des martyrs qui ont été remis dans le cadre de l'accord. »* Depuis 1967, 318 Palestiniens sont morts en détention dans les prisons israéliennes.

Un communiqué publié par la Commission des affaires des détenus et anciens détenus palestiniens ce dimanche 2 novembre alerte également sur la détérioration des conditions de vie dans la prison de Megiddo depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. Avec des passages à tabac répétés et des opérations de répression qui se multiplient, le climat est devenu irrespirable : *« les soins médicaux sont quasi-inexistants et les détenus ne peuvent se doucher que durant la courte période de promenade »*. La quantité de nourriture distribuée aux détenus a été réduite, de même que les produits d'hygiène, *« peine un quart de gobelet de shampoing et un seul rouleau de papier par semaine par prisonnier »*, poursuit l'avocat de la Commission. Ce dernier a qualifié ces pratiques abusives de *« violation flagrante des droits humains et juridiques des prisonniers palestiniens »*, réclamant une intervention des institutions internationales pour faire pression sur Israël.

Un nouveau projet de loi pour légaliser la mise à mort des prisonniers palestiniens

Loin d'envisager l'amélioration des conditions de détention des prisonniers palestiniens, le gouvernement israélien semble plutôt s'orienter vers un durcissement de la législation les concernant. Un projet de loi a été adopté aujourd'hui en première lecture par la Knesset (le Parlement israélien).

La Commission de sécurité nationale de l'assemblée israélienne, avec le soutien du chef du gouvernement Benjamin Netanyahu, a voté lundi en faveur d'une proposition de loi instaurant la

peine de mort pour les auteurs d'attaques considérées comme *terroristes*, faisant directement référence aux prisonniers palestiniens. Cette mesure est également soutenue par le ministre de la Sécurité nationale Itamar Ben Gvir, un des hommes politiques les plus radicaux de la majorité d'extrême-droite. C'est également Otzma Yehudit, une filiale du parti de Ben Gvir, qui est l'origine de cette proposition de loi.

Pour le Club des prisonniers palestiniens, l'approbation de cette loi en commission marque *une étape supplémentaire dans la légalisation d'un crime déjà pratiqué depuis des décennies*. Dès après l'organisation, *l'occupation n'a jamais cessé d'exterminer des Palestiniens en dehors de tout cadre légal, que ce soit lors d'arrestations, d'interrogatoires, d'assassinats ciblés ou par le biais de la négligence médicale libérale, devenue une méthode systématique d'élimination lente*.

Les discussions autour de cette loi interviennent dans un contexte tendu en Israël, au lendemain de l'arrestation de l'avocate militaire en chef Yifat Tomer-Yerushalmi. Cette dernière est suspectée d'être l'origine de la fuite d'une vidéo de caméra d'enregistrement en août 2024. Sur cet enregistrement, un prisonnier palestinien subit un viol collectif, par une dizaine de soldats israéliens dans le camp de détention de Sde Teiman, connu justement pour la violence du personnel envers les détenus palestiniens. Parmi les soldats apparaissant sur la vidéo, cinq ont finalement été arrêtés mercredi dernier grâce à l'accumulation de preuves.

L'affaire a suscité à l'époque des remous dans la société israélienne, et le débat sur les conditions de détention des prisonniers palestiniens a été relancé par les dernières avancées de l'enquête, où l'enjeu de ce nouveau projet de loi. Dès après le Club des prisonniers palestiniens, le gouvernement israélien d'extrême-droite sous pression *a fait de l'adoption de cette loi une condition de survie politique de sa coalition*.

date créée
2025/11/03